



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Rapport d'activité intermédiaire de la commission financière

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

Durant les 22 premiers mois de la législature 2012-2016, la commission financière s'est concentrée sur la clarification de son mandat, l'appréciation des demandes de crédits extraordinaires présentées par le Conseil communal et la concrétisation de l'assainissement des finances communales. Au travers du présent rapport d'activité, vous recevez un point de situation intermédiaire sur les travaux entrepris ainsi qu'une perspective pour la suite de la législature.

1 Gouvernance

A plusieurs reprises, la commission a thématiqué son mode de fonctionnement ainsi que son mandat. La question des règles propres à la commission coulait de source au début d'une législature entamée avec une équipe recomposée. Celle du mandat effectif s'est posée au gré des rapports compliqués entretenus avec le Conseil communal en début de période administrative.

La commission a convenu que son rôle consiste principalement à :

- fournir un avis indépendant sur les propositions de l'Exécutif et sur sa gestion annuelle
- contribuer au développement d'une politique financière pérenne à moyen terme

Afin d'entretenir un débat régulier sur ces aspects, la commission fait systématiquement figurer à son ordre du jour un point traitant des faits marquants depuis sa dernière séance ainsi qu'un point permettant d'aborder les perspectives financières générales. Le débat s'en trouve renforcé et approfondi dans un climat jusqu'ici constructif.

2 Crédits extraordinaires étudiés

Depuis l'entrée en fonction des nouvelles autorités en juin 2012, la commission a analysé cinq demandes de crédits extraordinaires pour un engagement cumulé de 5.0 millions de francs.

Les crédits requis pour concrétiser le chauffage de la salle de l'Octogone au camping, le remplacement de la chaudière à gaz du CIS et l'adaptation des systèmes de parcage payant ont amené la commune de La Tène à investir globalement 0.2 million de francs dans l'entretien ou le développement d'infrastructures dont l'autofinancement était démontré. L'appréciation de ces crédits s'est donc révélée plutôt aisée, ce que leur acceptation dans la foulée par le Législatif laténien a confirmé.

D'une autre ampleur, les crédits requis pour la construction d'une passerelle de mobilité douce sur l'autoroute A5 (3.4 millions) ainsi que la connexion et le bouclage des réseaux d'eau de boisson de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre (1.4 million) ont

nécessité un engagement intense. Afin de réduire de 30% l'impact du projet de passerelle sur les comptes de la collectivité, la commission a suggéré de comprimer l'enveloppe de 3.4 à 3.0 millions, d'utiliser les réserves constituées au travers des taxes de desserte ainsi que de conclure le refinancement en avance auprès de l'établissement appelé à accorder les crédits indispensables pour assurer la stabilité de la trésorerie durant la phase d'investissement. Le Conseil général a suivi les propositions de la commission avant de ratifier le crédit requis. L'adaptation mesurée du prix de l'eau qu'impliquait le projet de connexion et de bouclage du réseau a favorisé une décision positive.

3 Appréciation de la situation financière générale de la commune

Alors que le Canton procède à une refonte de ses structures et de son fonctionnement, le contexte financier des communes neuchâteloises a évolué très rapidement ces dernières années. La réforme de la fiscalité des personnes morales accompagnée d'un élargissement des structures d'accueil préscolaires en 2011, la régionalisation de l'école obligatoire en 2012, l'introduction d'une nouvelle clé de répartition du produit de l'impôt des entreprises en 2013 ainsi que les discussions assidues autour de la réforme de la péréquation intercommunale en 2014 ont laissé et vont laisser de profondes traces dans les comptes de La Tène.

Une série de déficits conséquents en 2009-2010 puis à nouveau dès 2013 ont eu raison de la fortune communale. En raison d'une activité d'investissement modeste, au terme de l'exercice 2013, la dette communale est restée à un niveau supportable de 25.1 millions si l'on exclut les montants contractés pour la Fondation des Indiennes et EORÉN. Déduction faite du patrimoine financier (9.8 millions) réputé réalisable et des liquidités au bilan (1.6 million), la dette nette se monte à 13.7 millions ou 2'800 francs par habitant. Cette situation a priori raisonnable n'est cependant due qu'à un report d'investissements devenus indispensables dans l'intervalle. Leur reprise dès 2014 avec les chantiers de la rue de la Gare, de la passerelle de mobilité douce et du bouclage du réseau d'eau de boisson impliquera nécessairement une détérioration de la situation d'endettement de La Tène pour une dizaine de millions au moins, soit un doublement de la valeur mesurée par habitant. Elle se rapprochera ainsi d'un niveau critique qu'il s'agira de gérer plus attentivement ensuite.

Durant la même période, la structure du compte de fonctionnement a fortement évolué et présente à fin 2013 un déficit structurel qui dépasse le million de francs. Durant cette mutation, l'Exécutif communal a veillé à maintenir les enveloppes budgétaires maîtrisables dans un cadre stable. Sur impulsion de la commission financière, il a développé une nouvelle tarification du camping, une augmentation des taxes de parking et un élargissement de leur assiette de prélèvement. Une majorité du Législatif et de l'Exécutif ne souhaitant pas remettre en question les prestations, il ne restait qu'à corriger la fiscalité des personnes physiques, ce qui a été réalisé en février dernier. L'ensemble de ces mesures doit contribuer au retour à une situation davantage équilibrée. Sur cette base, la commission financière estime qu'à moyen terme, trois scénarios principaux sont possibles (données en millions de francs) :

Scénario 1 : stabilité conjoncturelle, pas de révision de la péréquation intercommunale¹

	2014	2015	2016
Recettes	25.8	26.2	26.6
Charges courantes	-27.3	-25.9	-25.9
Capacité d'autofinancement	-1.5	0.3	0.6
Résultat net	-1.6	-1.1	-0.9
Fortune au 31.12	0.8	-0.3	-1.4

Scénario 2 : amélioration conjoncturelle, pas de révision de la péréquation intercommunale²

	2014	2015	2016
Recettes	25.8	26.7	27.6
Charges courantes	-27.3	-25.9	-25.9
Capacité d'autofinancement	-1.5	0.8	1.6
Résultat net	-1.6	-0.6	0.1
Fortune au 31.12	0.8	0.2	0.3

Scénario 3 : stabilité conjoncturelle, révision de la péréquation intercommunale en 2014³

	2014	2015	2016
Recettes	25.8	26.2	26.6
Charges courantes	-27.3	-24.7	-23.5
Capacité d'autofinancement	-1.5	1.5	3.0
Résultat net	-1.6	0.1	1.5
Fortune au 31.12	0.8	0.9	2.4

Le premier scénario présente un atterrissage en douceur qui impliquera toutefois de prendre une mesure bilantaire complémentaire sous la forme d'une réévaluation du patrimoine financier à sa valeur réelle. Une mesure qui s'apparente à anticiper ce que la nouvelle loi sur les finances publiques exigera. Le second scénario comprend une vision un peu plus optimiste du développement des entreprises établies à La Tène. Il permettrait d'envisager un retour à l'équilibre plus rapide qu'escompté. La concrétisation du troisième scénario dépend du Grand Conseil. Il redonnerait des couleurs à notre bilan et à des projets jusqu'ici gelés, faute de ressources. La probabilité de sa concrétisation est aujourd'hui difficile à évaluer, à défaut d'une tendance claire en provenance du Château de Neuchâtel.

Ces trois perspectives sont à prendre avec prudence tant il est difficile d'évaluer l'évolution de charges complexes dont nous n'avons pas la maîtrise. Toutefois, elles tendent à confirmer que l'assainissement financier entrepris depuis le début de la législature est sur le point de porter ses fruits. Dans sa composante financière, l'horizon de La Tène pourrait ainsi s'avérer plus serein avant la fin de la législature.

¹ En 2015, suppression de l'effet unique lié à l'assainissement de prévoyance.ne, prise en compte de la réduction de notre participation à la péréquation intercommunale à la suite de l'adaptation du coefficient fiscal et augmentation de la charge d'intérêts suite à la contraction de nouveaux emprunts afin de financer les investissements consentis. En 2016, prise en compte d'une réduction complémentaire de notre participation à la péréquation intercommunale et de charges additionnelles d'intérêts suite à de nouveaux emprunts.

² Scénario identique au premier mais comprenant des recettes complémentaires liées à l'impôt des personnes morales.

³ Scénario identique au premier mais comprenant un allègement de la péréquation différencié selon les projections cantonales.

Du point de vue de la commission, c'est un héritage que nous devons aux autorités qui prendront son relais dès la fin du printemps 2016.

4 Chantiers à venir

Hormis les composantes usuelles de son mandat, dans les mois à venir, la commission financière va aborder avec le Conseil communal le projet de nouvelle loi sur les finances publiques. Son introduction graduelle est de nature à modifier profondément la manière de travailler des administrations publiques. Elle impliquera des changements de méthodes qu'il s'agira de comprendre pour en faire un usage compétent au moment de s'y adapter.

La commission financière va aussi poursuivre ses réflexions sur le rôle de l'organe de révision externe et les attentes que notre commune peut ou doit avoir à son égard. Le développement d'un programme d'audit devrait dans ce contexte également être évoqué avec le Conseil communal.

5 Conclusion

Le rythme, l'ampleur et la complexité des réformes auxquelles la jeune commune de La Tène a dû s'adapter sont différents de ce que les fiancées avaient eu l'habitude de mettre auparavant au menu de leurs agendas financiers. La transformation n'est pas terminée et les chantiers restant, bien que moins nombreux, sont d'une même nature.

La commission financière a abordé chacun de ces dossiers dans le souci de retrouver une santé financière suffisante pour entretenir un patrimoine fatigué et garantir le financement des prestations souhaitées par la majorité. Ceci sans pour autant tomber dans le piège d'une dette ou d'un compte de fonctionnement qui s'emballe. Elle a aujourd'hui le sentiment qu'une bonne partie du chemin est fait et qu'un peu plus de sérénité est envisageable. Il faudra attendre le résultat des comptes 2014 et 2015 pour confirmer que le cap était le bon. Dans l'intervalle, la plus grande prudence reste de mise dans les dépenses engagées comme dans le choix des investissements.

La Tène, mars 2014

Pour la commission
financière

N. Krügel,
président